

ACTE PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2024

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'ÉVRY
Service : ENFANCE-JEUNESSE

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS DÉCISION DU MAIRE

N° 48 /2024

Cofinancement du spectacle « Ca s'peut pas ! » programmé par le Centre Culturel BASCHET de Saint-Michel-Sur-Orge dans le cadre de la Cité Educative

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23

Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02 Juin 2020 visée en Préfecture le 5 Juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal

Vu le devis n°19.2023 du Centre culturel BASCHET chiffrant le cofinancement du spectacle « Ca s'peut pas ! »

Considérant la programmation 2023-2024 de la Cité Educative.

Considérant la nécessité de cofinancer le spectacle « Ca s'peut pas ! » programmé par le Centre Culturel BASCHET de Saint-Michel-Sur-Orge retenu dans la programmation 2023-2024 de la Cité Educative.

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter le devis de cofinancement du spectacle « Ca s'peut pas ! » programmé le 15 mai 2024 pour un montant de 1371,50€ TTC correspondant à 1/3 du coût total de la prestation.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce spectacle.

Article 3 : Dit que les crédits sont prévus dans le BP 2024

Fait à Fleury-Mérogis, le 17/04/2024

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} adjoint au Maire
Roger Perret

